



Les réponses à toutes vos questions à la fiche de Baptiste FANTI

L'ASSOCIATION DMPL

Après une semaine d'intrigue et de questions autour de la fiche apprentissage de la semaine, notre apprenti répond à toutes vos questions.

« Quelle est-la vraie différence entre l'apprentissage et un stage ? »

Dans un apprentissage il y a une réelle intégration au sein de l'entreprise ou de la collectivité que l'on retrouve moins dans un stage. Les missions sont plus complètes et le suivi des dossiers est beaucoup plus intéressant. On a un rôle plus important à jouer au sein de la structure, on peut proposer nos idées, aider au développement de la structure. Il y a une plus grande considération de notre travail et de nos compétences, on devient vraiment salarié de la structure. C'est bien plus formateur qu'un stage, mais aussi beaucoup plus prenant."

« Regrettes-tu d'être parti en DMPL ? »

Malgré la charge de travail et le rythme beaucoup plus soutenu qu'un autre Master, je ne regrette pas mon choix. En plus, d'être un master très professionnalisant, ce qui est un réel avantage, le Master DMPL propose une formation originale alliant à la fois du droit public mais également du management.

« Qu'est-ce que l'AFPA ? »

L'AFPA c'est l'Agence Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes. C'est une ancienne association qui, depuis 2017, est devenue un Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC). L'EPIC réalise directement ses activités de service public non concurrentielles : Il participe à la formation et à la qualification des personnes les plus éloignées de l'emploi et contribue à leur insertion sociale et professionnelle ; Il contribue à la politique de certification menée par le ministre chargé de l'emploi ; Il contribue à l'égal accès des femmes et des hommes à la formation professionnelle et à la promotion de la mixité des métiers ; Il contribue à l'égal accès, sur l'ensemble du territoire, aux services publics de l'emploi et de la formation professionnelle.

« Avez-vous développé de nouvelles compétences depuis le début de votre apprentissage, si oui lesquelles ? »

Oui, notamment au niveau relationnel cela m'a permis d'acquérir des mécanismes de comportement à adopter selon l'interlocuteur au sein de la structure mais également vis-à-vis des clients/administrés. J'ai également pu développer certains mécanismes de réflexion qui ne sont pas forcément évidents au premier abord. J'ai également pu développer de nombreuses connaissances pratiques propres aux marchés et au droit public plus généralement.

« Pourquoi avoir choisi cette offre sur les 3 entretiens passés ? »

Parmi les entretiens que j'ai passés, celui que j'ai choisi était le plus proche de mes affinités en droit public. Je voulais vraiment trouver un contrat d'apprentissage dans lequel je pourrais me perfectionner sur les marchés publics sans me fermer dans une branche spécifique. Le poste correspondait parfaitement à mes attentes et l'entretien a permis de me rassurer concernant les quelques doutes que j'avais pu avoir. Il y a aussi la question du feeling avec le tuteur, cela m'a permis de voir tout de suite que j'allais être bien formé et encadré.

Bon week-end à vous !